



DECISION MUNICIPALE N° 2024 / 30

Objet : Demande de subvention auprès du fonds d'initiative cantonale du département du Var relative aux travaux d'aménagement nécessaires à l'exposition de l'œuvre Jean DARET dans la collégiale de la commune

Le Maire de PIGNANS,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération n°38/2020 en date du 19 Octobre 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales précité et notamment de « demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attributions de subventions »,

VU que la commune a entrepris la restauration de l'œuvre de Jean DARET « L'assomption » dans le cadre d'une exposition intitulée « Hors des murs » au Musée GRANET à Aix-en-Provence,

VU que l'œuvre doit être retournée dans la collégiale de la commune pour y être exposée,

CONSIDERANT que le retour de l'œuvre et sa nouvelle implantation nécessitent d'engager des travaux d'aménagement et de sécurité notamment de second œuvre et d'électricité,

CONSIDERANT que le Conseil Départemental du Var subventionne à hauteur de 80% ces aménagements d'initiatives cantonales,

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention auprès du Département du Var à hauteur de 23 200,00 € HT représentant 80% de la dépense éligible au titre de ces aménagements d'initiatives cantonales.

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 3 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à PIGNANS, le 24/09/2024

Le Maire,
BRUN Fernand

